



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **11 octobre 2012**

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 14 juin 2012**
3. **Assermentations**
4.
  - a. **Préavis n° 2012/04 « Arrêté d'imposition 2013 »**
  - b. **Rapport de la Commission des finances**
5. **Communications municipales**
6. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \* \*

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents.

#### 1. Appel

Loïc BARDET, secrétaire, procède à l'appel. Sur les 80 membres du Conseil général, 53 sont présents et le quorum est donc atteint.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2012

**Décision :** Le PV du 14 juin 2012 est accepté à l'unanimité.

#### 3. Assermentations

Quatre personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- MARIE CLAUDE EMERY BRUSS
- JEANNE HENZER
- WILLY HENZER
- MICHEL PACHL CHERAZ

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 84 membres.

#### 4. Préavis municipal n° 2012/04 « Arrêté d'imposition 2013 »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, explique que la commune devra faire face à d'importants investissements dans le futur en matière d'énergies, d'infrastructures et de capacités scolaires. Toutefois, il est trop tôt pour pouvoir chiffrer ces charges futures et c'est pourquoi, sur la base du boulement comptable 2011, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition communal à 81 points pour 2013. MURIEL HENZER, présidente de la commission des finances, appelle le Conseil à accepter le préavis 2012/04.

**Décision :** Le préavis 2012/04 est accepté à l'unanimité.

## 5. Communications municipales

*GILBERT THONNEY*

GILBERT THONNEY rapporte l'obligation de devoir couvrir à l'avenir 100 % des frais de gestion des déchets par l'intermédiaire d'une taxe affectée. Ceci nécessitera une modification du règlement communal car une partie des charges est actuellement couverte par le ménage courant de la commune. Un préavis sera présenté lors de la séance du Conseil général de décembre.

Concernant la réorganisation du Service du feu, la mise en place d'un SDIS couvrant plus ou moins l'ancien district d'Oron est toujours en cours. La nouvelle structure sera opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Des informations plus précises seront données lors d'une prochaine séance.

*YVAN CHERPILLOD*

En ce qui concerne les eaux et en particulier l'AIEJ, YVAN CHERPILLOD rapporte la démission du surveillant actuel. Son suppléant, LUCIANO PICENI, a été nommé à sa succession. La recherche d'un nouveau suppléant est en cours. Toujours concernant les eaux, la Municipalité est en train de traiter la motion de MARC SCHERTENLEIB en effectuant un comparatif des règlements des eaux des communes de la région. Ceci prend cependant du temps et c'est pourquoi aucune modification du règlement n'a été présentée aujourd'hui.

Effectué dernièrement, le martelage a été plus faible que ce que le potentiel des forêts de Vulliens aurait permis car le marché du bois est actuellement difficile. Du bois de feu sera prochainement disponible. Enfin, l'étang de la Province a été vidé le 6 octobre à l'occasion d'un exercice pompier avec, comme objectif, de débarrasser des poissons rouges qui l'ont envahi. Même si le nettoyage complet n'a pas été possible, YVAN CHERPILLOD tient à remercier le corps des pompiers de Vulliens ainsi que les gardes-pêche pour ce travail.

*STEPHANE THONNEY*

STEPHANE THONNEY rappelle que les travaux de surfacage et de marquage de la Route du Village ont été réalisés. Par ailleurs, la place de jeux de la Grande salle sera prochainement rénovée.

*OLIVIER HÄHNI*

OLIVIER HÄHNI revient sur le gros chantier que représente la réorganisation territoriale des écoles. Les nouveaux statuts de l'association qui succédera à l'AIESM seront soumis au Conseil lors de la séance du mois de décembre. Le planning est serré puisqu'ils entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et que la volée 2013 – 2014 aura déjà lieu sous le nouveau régime.

Concernant les bâtiments, les compteurs d'eau et de chauffage de la Maison communale ont été changés. Par ailleurs, l'installation de toilettes au battoir est en cours. Enfin, des travaux d'intérêt général permettront d'effacer les traces des déprédations subies par les bâtiments de la commune.

*DANIEL SCHORDERET*

Au sujet des éoliennes, DANIEL SCHORDERET rappelle que le mât de mesure des vents a été installé durant le courant de la semaine. Un tout-ménage d'information a été distribué à la population et des séances seront organisées lorsque le projet deviendra plus concret.

ERIKA HENRIOD NICOD se demande si le projet d'éoliennes ne pourrait pas être remplacé par une alternative, par exemple des biogaz et la pose de panneaux solaires. OLIVIER HÄHNI répond que l'électricité potentiellement produite par le projet de parc éolien complet (y compris Chavannes-sur-Moudon) nécessiterait la pose de 140'000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Par ailleurs, il y a actuellement un manque de financement pour le solaire.

SUSANNE THONNEY demande quelle est la distance réglementaire entre une éolienne et les habitations. MICHEL PACHL CHERAZ explique qu'il n'y a aucune obligation légale mais que la recommandation concernant le bruit est d'environ 300 mètres ce qui est peu. OLIVIER HÄHNI répond que la Romande Energie travaille avec une distance de 500 à 600 mètres.

MICHEL PACHL CHERAZ revient sur le tout-ménage d'information qui comprend des erreurs selon lui. Il demande aux gens de ne pas en tenir compte. Par ailleurs, le jour où une commission devra être nommée sur le sujet, il souhaiterait en faire partie. DANIEL SCHORDERET rappelle que le processus n'en est qu'à ses débuts. PATRICIA DUMAS regrette que certaines personnes ne participant pas à la vie du village débarquent lorsque leur intérêt personnel est en jeu. Elle espère qu'elles continueront à suivre les séances du Conseil par la suite. CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle que le rôle du Conseil général n'est pas de juger pourquoi telle ou telle personne s'est faite assermentée. Il clôt par ailleurs la discussion car il n'y a actuellement aucun élément concret sur lequel se positionner.

DANIEL SCHORDERET annonce que la journée des aînés aura lieu le samedi 3 novembre prochain et que l'accueil des nouveaux jeunes se déroulera de son côté le vendredi 9 novembre.

## 6. Divers et propositions individuelles

CHRISTOPHE CHAPPUIS explique une anecdote qui lui est arrivée dernièrement dans le cadre des travaux qu'il effectue chez lui. Suite à la découverte d'amiante, il a dû se rendre à Chavannes-sur-Moudon qui est une des déchetteries reconnues pour les déchets spéciaux. Là-bas, son chargement a été simplement versé dans un trou et couvert de terre. Il s'étonne du décalage entre des rapports d'amiante onéreux et ce type de pratique. GILBERT THONNEY répond que la déchetterie a été validée par le canton et que c'est donc ce dernier qui est responsable. DANIEL SCHORDERET prend note de la remarque et la commune va écrire au canton. JEAN-MAURICE HENZER, qui a aussi de l'amiante à évacuer, s'est renseigné sur le sujet. Or, il semblerait que les fibrociments (Eternit) ne représentent aucun risque lorsqu'ils sont enterrés.

ROGER STETTLER et GARY CHERPILLOD, Présidents d'organisation du Concours cantonal des pompiers respectivement du Tir cantonal des jeunesse, remercient chaleureusement la population du village pour avoir participé aux deux manifestations aussi bien en tant que clients qu'en tant que bénévoles. Pendant qu'il a la parole, ROGER STETTLER rappelle qu'il est important que chacun donne son identité et son adresse complète. Il doit, en effet, déplorer des erreurs même lors de démarches officielles telles que les récoltes de signatures pour les initiatives et les référendums.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande à quoi en est le projet de places de parcs à la halte TL. OLIVIER HÄHNI répond que la zone autour de la halte a été classée en zone d'utilité publique et qu'un projet comprenant une dizaine de places sera présenté lors de la séance du mois de décembre.

Lors de la mise à l'enquête d'un projet de deux immeubles, FRANÇOIS NICOD a entendu dire que le règlement des constructions n'était plus adéquat et pas forcément appliqué à la lettre. GILBERT THONNEY explique que la Municipalité a l'obligation de mettre un projet à l'enquête même lorsqu'il n'est pas conforme au règlement. Le projet en question avait beaucoup de manquements et devra repasser à la mise à l'enquête. Concernant le règlement, celui-ci n'est pas complètement dépassé mais des adaptations pourraient intervenir.

CHRISTOPHE CHAPPUIS annonce que la prochaine séance aura lieu le 6 décembre 2012, remercie la jeunesse pour la tenue de la buvette et clôt la séance à 21h00.